

**DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIER
EXPERT EN AMELIORATION DE L'HABITAT**

CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB (CREP)

Parties communes **Parties privatives** **Avant vente** **Avant Location** **Avant travaux**

Article L. 1334-5 à L. 1334-10 et R. 1334-10 à R. 1334-12 du Code de la Santé Publique; CREP réalisé en application de l'article L. 1334-6 et L. 1334-8 du même code; arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.

Réf dossier n° **N°2911**

A – Désignation de l'immeuble		
LOCALISATION DE L'IMMEUBLE	PROPRIETAIRE	OCCUPATION
Adresse : Code postal : 69770 Montrottier Type de bien : maison individuelle Section cadastrale : AR 83 Année de construction : av 1949	Qualité : Nom : . Adresse : idem Code postal : Ville :	L'occupant :2 Présence d'enfants :0 Enfants de moins de 6 ans :0

B – Désignation du donneur d'ordre

IDENTITE DU DONNEUR D'ORDRE	MISSION
Qualité : Nom : Propriétaire Adresse : Code postal Ville : .	Date de mission : 2203/2024 Date d'émission du rapport 27/03/2024 Documents remis : 27/03/2024 Accompagnateur : propriétaire

C – Désignation de l'opérateur de diagnostic

NOM Prénom	Signatures	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification
Bruno GUIDEVAUX		Opérateur	SOCOTEC	Obtention : 18/09/2020 Echéance : 17/09/2027 N° de certification : DTI 2009-
Bruno GUIDEVAUX		Président autorisant la diffusion		

Nom et prénom : Bruno GUIDEVAUX

Raison sociale et nom de l'entreprise : **ABSOLUMENT DIAG**

Adresse : 6 rue Maillol 69780 MOINS - Numéro SIRET : 890 691 827 RCS LYON

Désignation de la compagnie d'assurance : **GAN ASSURANCE** Numéro de police et date de validité : N° 201.292.389 - 31/12/2024

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :

SOCOTEC Certification France - 13, cours Valmy 92977 PARIS LA DEFENSE. www.socotec-certification-international.fr

le 18/09/2020 et valable jusqu'au 17/09/2027. (Certification de compétence) N° **DTI / 2009-005**

APPAREIL A FLUORESCENCE X UTILISÉ

Modèle : LPA-1	N° de série de l'appareil : 3379
Date de chargement de la source : 15/08/2020	Nature du radionucléide : Cobalt 57
Activité à cette date : 444 Mbq	

Conclusion :

228 unités de diagnostic	19 % non classées	72 % de classe 0	2 % de classe 1	4 % de classe 2	3 % de classe 3
-----------------------------	----------------------	---------------------	--------------------	--------------------	--------------------

Dans le cadre de la mission, il a été repéré des unités de diagnostics de classe 3. Par conséquent, en application de l'article L.1334-9 du code de la santé publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée.

Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

En application de l'article L. 1334-9 du code de la santé publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une

**DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIER
EXPERT EN AMELIORATION DE L'HABITAT**

copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée.

SOMMAIRE

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE	1
DÉSIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	1
METHODES D'INVESTIGATION.....	2
APPRECIATION SUR L'ETAT GENERAL DU BIEN OBJET DE LA MISSION	3
RELEVE DES MESURES	5
SYNTHESE DU RELEVE DES MESURES.....	23
NOTICE D'INFORMATION GÉNÉRALE	25

D – METHODES D'INVESTIGATION

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini à l'Article L.1334-5 du code de la santé publique, consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les situations de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité.

Le présent constat est réalisé en application de l'article L. 1334-6, et porte uniquement sur les revêtements privatifs du logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...).

Lorsque le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (y compris par exemple, la partie extérieure des portes palières).

Les mesures effectuées sur les unités de diagnostics sont réalisées à l'aide d'un analyseur portable permettant de déceler le plomb éventuellement présent dans les différents revêtements. Conformément à la réglementation en vigueur, l'utilisateur de cet appareil a obtenu une autorisation de détention régulière délivrée par la DGSNR (Direction Générale de la Sûreté Nucléaire et de la Radioprotection). Le présent constat ne comprend pas la mise en oeuvre de méthodes destructives, ni la dépose d'éléments de la construction ou d'habillage ou le déplacement de mobilier. Un prélèvement du revêtement pour analyse chimique est effectué lorsque la mesure est impossible (éléments difficiles d'accès pour l'appareil, surfaces insuffisamment planes ou forte rugosité) ou non concluante au regard de la précision de l'appareil.

Ce Constat de Risque d'Exposition au Plomb a été rédigé par l'opérateur conformément à l'arrêté du 19 aout 2011.

**DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIER
EXPERT EN AMELIORATION DE L'HABITAT**
Analyseur utilisé

APPAREIL A FLUORESCENCE X					
Nom du fabricant de l'appareil	PROTEC				
Autorisation ASN (DGSNR)	N° : T751293	Date d'autorisation : 15/08/2020			
	Date de fin de validité de l'autorisation : 05/06/2025				
Nom du titulaire de l'autorisation ASN (DGSNR)					
Nom de la Personne Compétente en Radioprotection (PCR)					
Fabricant de l'étalement	Gretagmabéth	n° NIST de l'étalement	2573		
Concentration	1.00mg/cm ²	Incertitude	+/-0.04 mg/cm ²		
Vérification de la justesse de l'appareil en début du CREP	Date : 22/03/2024	n° de la mesure	0		
		concentration	1 mg/cm ²		
Vérification de la justesse de l'appareil en fin du CREP	Date : 22/03/2024	n° de la mesure	392		
		concentration	1 mg/cm ²		
Vérification de la justesse de l'appareil si une remise sous tension a lieu	Date : Sans objet	n° de la mesure			
		concentration	mg/cm ²		

Laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire d'analyse			
Nom du contact			
Coordonnées			
Référence du rapport d'essai			
Date d'envoi des prélèvements			
Date de réception des résultats			

E – Appréciation sur l'état général du bien objet de la mission

RISQUES DE SATURNISME INFANTILE	OUI	NON
Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3		X
L'ensemble des locaux objets du présent constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3		X

SITUATIONS DE DEGRADATION DU BATI	OUI	NON
Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré		X
Traces importantes de coulure ou de ruissellement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local	X	
Plusieurs unités de diagnostic d'un même local recouvertes de moisissures ou de tâches d'humidité	X	

**DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIER
EXPERT EN AMELIORATION DE L'HABITAT**



TRANSMISSION DU CONSTAT A L'AGENCE REGIONALE DE SANTE

Si le constat identifie au moins l'une de ces cinq situations, son auteur transmet, dans un délai de cinq jours ouvrables, une copie du rapport au directeur général de l'agence régionale de santé d'implantation du bien expertisé en application de l'article L.1334-10 du code de la santé publique.

OUI	NON
x	

En application de l'Article R.1334-10 du code de la santé publique, l'auteur du présent constat informe de cette transmission le propriétaire, le syndicat des copropriétaires ou l'exploitant du local d'hébergement.

SCHEMA TYPE DE LA PIECE

La zone plafond est indiquée en clair sur le croquis de situation.

Le mur A est celui de la porte d'entrée dans la pièce considérée

Les murs B,C,D... suivant le sens horaire

1 Fenêtre1 : fenêtre la plus à gauche sur le pan de mur mentionné.

1 Fenêtre2 : 2^e mesure sur la fenêtre la plus à gauche

1 Porte1 : idem

Abréviations :

Cla : classement

NV : Non visible

ND : Non dégradé

EU : Etat d'usage

DE : Dégradé

int=intérieur ext=extérieur D=droit G=gauche Fen=fenêtre M=milieu P=porte

1 Fenêtre1 : fenêtre la plus à gauche sur le pan de mur mentionné.

1 Fenêtre2 : 2^e mesure sur la fenêtre la plus à gauche

1 Porte1 : idem

non visible : si le revêtement contenant du plomb (peinture par exemple) est manifestement situé en dessous d'un revêtement sans plomb (papier peint par exemple), la description de l'état de conservation de cette peinture peut ne pas être possible

état d'usage : c'est-à-dire présence de dégradations d'usage couramment rencontrées dans un bien régulièrement entretenu (usure par friction, traces de chocs, microfissures ...) : ces dégradations ne génèrent pas spontanément des poussières ou des écailles

dégradé : c'est-à-dire présence de dégradations caractéristiques d'un défaut d'entretien ou de désordres liés au bâti, qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles (pulvérulence, écaillage, cloquage, fissures, faïençage, traces de grattage, lézardes).

**DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIER
EXPERT EN AMELIORATION DE L'HABITAT**

F – Tableau récapitulatif des résultats (Relevé des mesures)

N° Mes	Local	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Mesure mg/cm²	Nature dégradat°	Caractérisatio n dégradation	Classe	Observation
0	Calibrage début (Vérification justesse de l'appareil début de CREP)					1				
1	RdC Salon et d'entrée	A	Porte Fenêtre exter S	Bois	peint	0			0	
2		A	Porte Fenêtre exter S	Bois	peint	0			0	
3		A	Porte F inter S	Bois	verniss	0			0	
4		A	Porte F inter S	Bois	verniss	0			0	
5		A	Embrasure	Plâtre	peinture	0			0	
6		A	Embrasure	Plâtre	peinture	0			0	
7		A	Volets	bois	verniss	0			0	
8		A	Volets	bois	verniss	0			0	
9		A	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
10		A	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
11		A	Mur de refend SUD	Plâtre	peinture	0			0	
12		A	Mur de refend SUD	Plâtre	peinture	0			0	
13		A	Fenêtre	Bois	verniss	0			0	
14		A	Fenêtre	Bois	verniss	0			0	
15		A	Embrasure	Plâtre	peinture	0			0	
16		A	Embrasure	Plâtre	peinture	0			0	
17		A	tablette	Toile de verre	peint	0			0	
18		A	tablette	Toile de verre	peint	0			0	

**DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIER
EXPERT EN AMELIORATION DE L'HABITAT**

N° Mes	Local	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Mesure mg/cm²	Nature dégradat°	Caractérisation dégradation	Classe	Observation
19		A	Volets	Toile de verre	peint	0			0	
20		A	Volets	Toile de verre	peint	0			0	
21		B	Porte magasin	bois	peinture	0			0	
22		B	Porte magasin	bois	peinture	0			0	
23		B	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
24		B	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
25		C	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
26		C	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
27	rdc vers niv 1 Escalier		Contremarches	Bois	vernis	0			0	
28			Contremarches	Bois	vernis	0			0	
29			Marches	Bois	vernis	0			0	
30			Marches	Bois	vernis	0			0	
31			Main Courante	Bois	vernis	0			0	
32			Main courante	Bois	vernis	0			0	
33			limon	Bois	vernis	0			0	
34			limon	Bois	vernis	0			0	
35		D	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
36		D	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
37			Plafond	Plâtre	peinture	0			0	
38			Plafond	Plâtre	peinture	0			0	
39			plinthes	Carrelage		NC			NC	
40	RdC magasin OUEST	A	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
41		A	Mur	Plâtre	peinture	0			0	

**DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIER
EXPERT EN AMELIORATION DE L'HABITAT**

N° Mes	Local	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Mesure mg/cm²	Nature dégradat°	Caractérisation dégradation	Classe	Observation
42		B	Porte Fenêtre	Bois	vernis	0			0	
43		B	Porte Fenêtre	Bois	vernis	0			0	
44		B	Embrasure	Plâtre	peinture	0			0	
45		B	Embrasure	Plâtre	peinture	0			0	
46		B	tablette	Toile de verre	peint	0			0	
47		B	tablette	Toile de verre	peint	0			0	
48		B	Volets	métal	brut	NC			NC	
49		B	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
50		B	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
51		C	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
52		C	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
53		C	Fenêtre	Bois	vernis	0			0	
54		C	Fenêtre	Bois	vernis	0			0	
55		C	Embrasure	Plâtre	peinture	0			0	
56		C	Embrasure	Plâtre	peinture	0			0	
57		C	tablette	Plâtre	peinture	0			0	
58		C	tablette	Plâtre	peinture	0			0	
59		D	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
60		D	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
61			Plafond	Dalle carton	peinture	NC			NC	Pose >1949
62			Plinthes	bois	peint	0			0	

**DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIER
EXPERT EN AMELIORATION DE L'HABITAT**

N° Mes	Local	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Mesure mg/cm²	Nature dégradat°	Caractérisation dégradation	Classe	Observation
63			Plinthes	bois	peint	0			0	
64	rdc vers niv 2 appart OUEST Escalier	A	Porte exter W	Bois	peint	0			0	
65		A	Porte exter W	Bois	peint	0			0	
66		A	Porte inter W	Bois	vernис	0			0	
67		A	Porte inter W	Bois	vernис	0			0	
68		A	Embrasure	Plâtre	peinture	0			0	
69		A	Embrasure	Plâtre	peinture	0			0	
70		B	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
71		B	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
72			Contremarches	Bois	brut	0			0	
73			Contremarches	Bois	brut	0			0	
74			Marches	Bois	brut	0			0	
75			Marches	Bois	brut	0			0	
76			Main Courante	Bois	vernис	0			0	
77			Main courante	Bois	vernис	0			0	
78			limon	Bois	vernис	0			0	
79			limon	Bois	vernис	0			0	
80		D	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
81		D	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
82		D	Porte N°1 1 ^{er} étage	bois	peint	2.2	EU		2	
83		D	Porte N°2 1 ^{er} étage	bois	peint	3.2	ND		1	
84			Plafond	Plâtre	peinture	0			0	
85			Plafond	Plâtre	peinture	0			0	

**DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIER
EXPERT EN AMELIORATION DE L'HABITAT**

N° Mes	Local	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Mesure mg/cm²	Nature dégradat°	Caractérisation dégradation	Classe	Observation
86	RdC SAS EST	A	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
87		A	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
88		B	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
89		B	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
90		B	Porte SdB	bois		NC			NC	Pose >1949
91		B	Porte WC	bois		NC			NC	Pose >1949
92		C	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
93		C	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
94		D	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
95		D	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
96			Plafond	Plâtre	peinture	0			0	
97			Plafond	Plâtre	peinture	0			0	
98			plinthes	carrelage		NC			NC	
99	RdC SdB	A	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
100		A	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
102		B	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
103		B	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
104		B	Mur	Carrelage			NC		NC	
105		C	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
106		C	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
107		C	Mur	Carrelage			NC		NC	
108		D	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
109		D	Mur	Plâtre	peinture	0			0	

**DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIER
EXPERT EN AMELIORATION DE L'HABITAT**

N° Mes	Local	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Mesure mg/cm²	Nature dégradat°	Caractérisation dégradation	Classe	Observation
110		D	Mur	Carrelage		NC			NC	
111			Plafond	Plaques PVC		NC			NC	
112			plinthes	Carrelage		NC			NC	
113	RdC WC	A	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
114		A	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
115		B	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
116		B	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
117		B	Mur	Carrelage			NC		NC	
118		C	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
119		C	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
120		C	Mur	Carrelage			NC		NC	
121		D	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
122		D	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
123		D	Mur	Carrelage		NC			NC	
124			Plafond	Plâtre	peinture	0			0	
125			Plafond	Plâtre	peinture	0			0	
126			plinthes	Carrelage		NC			NC	
127	RdC Atelier	A	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
128		A	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
129		A	Porte Chaufferie	Bois	peint	0			0	
130		A	Porte Chaufferie	Bois	peint	0			0	
131		B	Embrasure	Plâtre	peinture	0			0	

**DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIER
EXPERT EN AMELIORATION DE L'HABITAT**

N° Mes	Local	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Mesure mg/cm²	Nature dégradat°	Caractérisation dégradation	Classe	Observation
132		B	Embrasure	Plâtre	peinture	0			0	
133		B	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
134		B	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
135		C	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
136		C	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
137		C	Porte SAS extérieur EST	Bois	peint	0			0	
138		C	Porte SAS extérieur EST	Bois	peint	0			0	
139		C	Embrasure	Plâtre	peinture	0			0	
140		C	Embrasure	Plâtre	peinture	0			0	
141		D	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
142		D	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
143		D	Porte garage	Bois	peint	0			0	
144		D	Porte garage	Bois	peint	0			0	
145			Plafond	Dalle carton	peinture	NC			NC	Pose >1949
146			Plinthes	Carrelage		NC			NC	
147	Chaufferie	A	mur	béton	brut	NC			NC	
148		B	mur	béton	brut	NC			NC	
149		C	mur	béton	brut	NC			NC	
150		D	mur	béton	brut	NC			NC	
151	Garage	A	mur	pierres	brut	NC			NC	
152		B	mur	pierres	brut	NC			NC	
153		C	mur	pierres	brut	NC			NC	
154		D	mur	pierres	brut	NC			NC	
155			plafond	bois		NC			NC	Sans revêtement
156	Escalier vers grenier		Marches et contre marches	bois		NC			NC	Sans revêtement
157	Grenier niveau 1 EST	A	mur	pierres	brut	NC			NC	

**DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIER
EXPERT EN AMELIORATION DE L'HABITAT**

N° Mes	Local	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Mesure mg/cm²	Nature dégradat°	Caractérisation dégradation	Classe	Observation
158		B	mur	pierres	brut	NC			NC	
159		C	mur	pierres	brut	NC			NC	
160		D	mur	pierres	brut	NC			NC	
161			plafond	bois		NC			NC	Sans revêtement
162	Niv 1 palier EST	A	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
163		A	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
164		B	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
165		B	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
166		C	Porte pièce N°2	bois	peint	1.8	EU		2	
167		C	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
168		C	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
169		D	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
170		D	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
171			Plafond	Plâtre	peinture	0			0	
172			Plafond	Plâtre	peinture	0			0	
173			plinthes	bois		4	EU		2	
174	Niv 1 pièce N°2 EST	A	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
175		A	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
176		B	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
177		B	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
178		C	Porte pièce N°3	bois	peint	6	ND		1	
79		C	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
180		C	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
181		D	Mur	Plâtre	peinture	0			0	

**DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIER
EXPERT EN AMELIORATION DE L'HABITAT**

N° Mes	Local	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Mesure mg/cm²	Nature dégradat°	Caractérisation dégradation	Classe	Observation
182		D	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
183		D	Fenêtre EST	bois	peint	2	EU		2	
184		D	Embrasure	Plâtre	peinture	0			0	
185		D	Embrasure	Plâtre	peinture	0			0	
186		D	tablette	Plâtre	peinture	0			0	
187		D	tablette	Plâtre	peinture	0			0	
188			Plafond	Dalle carton	peinture	NC			NC	Pose > 1949
189			plinthes	bois		3.2	EU		2	
190	Niv 1 pièce N°3 EST	A	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
191		A	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
192		B	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
193		B	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
194		C	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
195		C	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
916		D	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
197		D	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
198		D	Fenêtre EST	bois	peint	1.4	EU		2	
199		D	Embrasure	Plâtre	peinture	0			0	
201		D	Embrasure	Plâtre	peinture	0			0	
202		D	tablette	Plâtre	peinture	0			0	
203		D	tablette	Plâtre	peinture	0			0	
204			Plafond	Plâtre	peinture	0			0	
205			Plafond	Plâtre	peinture	0			0	
206			plinthes	bois		4.2	EU		2	

**DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIER
EXPERT EN AMELIORATION DE L'HABITAT**

N° Mes	Local	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Mesure mg/cm²	Nature dégradat°	Caractérisation dégradation	Classe	Observation
207	Etage 1 partie habitable palier	A	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
208		A	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
209		B	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
210		B	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
211		C	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
212		C	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
213		C	Porte pièce Chambre 1	bois	peint	NC			NC	Pose >1949
214		D	Porte pièce Chambre 2	bois	peint	NC			NC	Pose >1949
215		D	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
216		D	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
217			Plafond	Plâtre	peinture	0			0	
218			Plafond	Plâtre	peinture	0			0	
219			plinthes	bois	peint	0			0	
220			plinthes	bois	peint	0			0	
221	Etage 1 partie habitable Chambre 1	A	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
222		A	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
223		B	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
224		B	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
225		C	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
226		C	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
227		D	Mur	Plâtre	peinture	0			0	

**DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIER
EXPERT EN AMELIORATION DE L'HABITAT**

N° Mes	Local	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Mesure mg/cm²	Nature dégradat°	Caractérisation dégradation	Classe	Observation
228		D	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
229		E	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
230		E	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
231		E	Fenêtre	Bois	vernis	0			0	
232		E	Fenêtre	Bois	vernis	0			0	
233		E	Embrasure	Plâtre	Toile de verre	0			0	
234		E	Embrasure	Plâtre	Toile de verre	0			0	
235		E	tablette	bois	peint	0			0	
236		E	tablette	bois	peint	0			0	
237		E	Volets	bois	peinture	0			0	
238		E	Volets	bois	peinture	0			0	
239		F	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
240		F	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
241			Plafond	Plâtre	peinture	0			0	
242			Plafond	Plâtre	peinture	0			0	
243			plinthes	bois	peinture	0			0	
244			plinthes	bois	peinture	0			0	
245	Etage 1 partie habitable Chambre 2	A	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
246		A	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
247		B	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
248		B	Mur	Plâtre	peinture	0			0	

**DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIER
EXPERT EN AMELIORATION DE L'HABITAT**

N° Mes	Local	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Mesure mg/cm²	Nature dégradat°	Caractérisation dégradation	Classe	Observation
249		C	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
250		C	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
251		C	Fenêtre	Bois	vernис	0			0	
252		C	Fenêtre	Bois	vernис	0			0	
253		C	Embrasure	Plâtre	Toile de verre	0			0	
254		C	Embrasure	Plâtre	Toile de verre	0			0	
255		C	tablette	bois	peint	0			0	
256		C	tablette	bois	peint	0			0	
257		C	Volets	bois	peinture	0			0	
258		C	Volets	bois	peinture	0			0	
259		D	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
260		D	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
261			Plafond	Plâtre	peinture	0			0	
262			Plafond	Plâtre	peinture	0			0	
263			plinthes	bois	peinture	0			0	
264			plinthes	bois	peinture	0			0	
265	Etage 1 SdB W	A	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
266		A	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
267		B	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
268		B	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
269		C	Fenêtre	Bois	vernис	0			0	
270		B	Fenêtre	Bois	vernис	0			0	

**DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIER
EXPERT EN AMELIORATION DE L'HABITAT**

N° Mes	Local	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Mesure mg/cm²	Nature dégradat°	Caractérisation dégradation	Classe	Observation
271		B	Embrasure	Plâtre	peint	0			0	
272		B	Embrasure	Plâtre	peint	0			0	
273		B	Volets	fer	peinture	0			0	
274		B	Volets	fer	peinture	0			0	
275		C	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
726		C	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
27		C	Fenêtre	Bois	vernis	0			0	
278		C	Fenêtre	Bois	vernis	0			0	
279		C	Embrasure	Plâtre	peint	0			0	
820		C	Embrasure	Plâtre	peint	0			0	
281		C	tablette	Plâtre	peint	0			0	
282		C	tablette	Plâtre	peint	0			0	
283		C	Volets	bois	peinture	0			0	
284		C	Volets	bois	peinture	0			0	
285		D	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
286		D	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
287			Plafond	Plâtre	peinture	0			0	
288			Plafond	Plâtre	peinture	0			0	
289			plinthes	carrelage		NC			NC	
290	Etage 2 partie appartement pièce 1	A	Mur	Plâtre	Papier peint	0			0	
291		A	Mur	Plâtre	Papier peint	0			0	

**DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIER
EXPERT EN AMELIORATION DE L'HABITAT**

N° Mes	Local	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Mesure mg/cm²	Nature dégradat°	Caractérisation dégradation	Classe	Observation
292		B	Mur	Plâtre	Papier peint	0			0	
293		B	Mur	Plâtre	Papier peint	0			0	
294		C	Mur	Plâtre	Papier peint	0			0	
295		C	Mur	Plâtre	Papier peint	0			0	
296		C	Fenêtre	Bois	peint	3	DE		3	
297		C	Embrasure	Bois	peint	2.2	EU		2	
928		C	tablette	bois	peint	2	DE		3	
299		C	Volets	bois	peinture	0			0	
300		C	Volets	bois	peinture	0			0	
301		D	Mur	Plâtre	Papier peint	0			0	
302		D	Mur	Plâtre	Papier peint	0			0	
303			Plafond	Plâtre	peinture	0			0	
304			Plafond	Plâtre	peinture	0			0	
305			plinthes	bois	peinture	0			0	
306			plinthes	bois	peinture	0			0	
307	Etage 2 partie appartement pièce 2	A	Mur	Plâtre	Papier peint	0			0	
308		A	Mur	Plâtre	Papier peint	0			0	
309		B	Mur	Plâtre	Papier peint	0			0	
310		B	Mur	Plâtre	Papier peint	0			0	
311		C	Mur	Plâtre	Papier peint	0			0	
32		C	Mur	Plâtre	Papier peint	0			0	

**DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIER
EXPERT EN AMELIORATION DE L'HABITAT**

N° Mes	Local	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Mesure mg/cm²	Nature dégradat°	Caractérisation dégradation	Classe	Observation
313		C	Fenêtre	Bois	peint	3.3	DE		3	
314		C	Embrasure	Bois	peint	2.3	EU		2	
315		C	tablette	bois	peint	3	DE		3	
316		C	Volets	bois	peinture	0			0	
317		C	Volets	bois	peinture	0			0	
318		D	Mur	Plâtre	Papier peint	0			0	
319		D	Mur	Plâtre	Papier peint	0			0	
320		D	Fenêtre	Bois	peint	4	DE		3	
321		D	Embrasure	Bois	peint	2.8	EU		2	
322		D	tablette	bois	peint	1.9	DE		3	
323		D	Volets	bois	peinture	0			0	
324		D	Volets	bois	peinture	0			0	
325			Plafond	Plâtre	peinture	0			0	
326			Plafond	Plâtre	peinture	0			0	
327			plinthes	bois	peinture	0			0	
328			plinthes	bois	peinture	0			0	
329	Etage 2 partie appartement pièce 3	A	Mur	Plâtre	Papier peint	0			0	
330		A	Mur	Plâtre	Papier peint	0			0	
331		B	Mur	Plâtre	Papier peint	0			0	
332		B	Mur	Plâtre	Papier peint	0			0	
333		B	Porte Ch 2	bois	peinture	0			0	

**DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIER
EXPERT EN AMELIORATION DE L'HABITAT**

N° Mes	Local	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Mesure mg/cm²	Nature dégradat°	Caractérisation dégradation	Classe	Observation
334		B	Porte Ch 2	bois	peinture	0			0	
335		C	Fenêtre	Bois	peint	5	DE		3	
336		C	Embrasure	Bois	peint	5.2	EU		2	
337		C	tablette	bois	peint	3.2	DE		3	
338		C	Volets	bois	peinture	0			0	
339		C	Volets	bois	peinture	0			0	
340		C	Mur	Plâtre	Papier peint	0			0	
341		C	Mur	Plâtre	Papier peint	0			0	
342		D	Mur	Plâtre	Papier peint	0			0	
343		D	Mur	Plâtre	Papier peint	0			0	
344			Plafond	Plâtre	peinture	0			0	
345			Plafond	Plâtre	peinture	0			0	
346			plinthes	bois	peinture	0			0	
347			plinthes	bois	peinture	0			0	
348	Etage 2 partie habitable Chambre	A	Porte Ch	bois	peinture	0			0	
349		A	Porte Ch	bois	peinture	0			0	
350		A	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
351		A	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
352		B	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
353		B	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
354		C	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
355		C	Mur	Plâtre	peinture	0			0	

**DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIER
EXPERT EN AMELIORATION DE L'HABITAT**

N° Mes	Local	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Mesure mg/cm²	Nature dégradat°	Caractérisation dégradation	Classe	Observation
356		D	Fenêtre	Bois	vernis	0			0	
357		D	Fenêtre	Bois	vernis	0			0	
358		D	Embrasure	Plâtre	peint	0			0	
359		D	Embrasure	Plâtre	peint	0			0	
360		D	tablette	Plâtre	peint	0			0	
361		D	tablette	Plâtre	peint	0			0	
362		D	Volets	bois	peinture	0			0	
363		D	Volets	bois	peinture	0			0	
364		D	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
365		D	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
366		E	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
367		E	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
368		E	Fenêtre	Bois	vernис	0			0	
369		E	Fenêtre	Bois	vernис	0			0	
370		E	Embrasure	Plâtre	peint	0			0	
371		E	Embrasure	Plâtre	peint	0			0	
372		E	tablette	bois	peint	0			0	
373		E	tablette	bois	peint	0			0	
374		E	Volets	bois	peinture	0			0	
375		E	Volets	bois	peinture	0			0	
376		F	Mur	Plâtre	peinture	0			0	
377		F	Mur	Plâtre	peinture	0			0	

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIER EXPERT EN AMELIORATION DE L'HABITAT

Les n° de mesures commençant par la lettre P correspondent à des prélèvements. Leur concentration est exprimée en mg/q, le seuil positif est de 1.5 mg/q

RESPONSABILITE DU PROPRIETAIRE SUR LA PRESENCE EVENTUELLE DE PLOMB DANS LES PARTIES COMMUNES

En sus du présent rapport, afin que le propriétaire vendeur soit exonéré de la garantie de vices cachés que pourrait constituer la présence de revêtements contenant du plomb à une concentration > 1mg/cm² dans les parties communes, il doit impérativement fournir à l'acquéreur un «Constat des Risques d'Exposition au Plomb» (CREP) portant sur les parties communes. Lorsque le bien ne fait pas partie d'un ensemble immobilier comprenant des parties communes, il n'y a pas lieu de prendre en compte cette remarque.

Durée de validité

**DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIER
EXPERT EN AMELIORATION DE L'HABITAT**

Si le présent constat révèle la présence de revêtements contenant du plomb avec une concentration supérieur à 1mg/cm², il doit avoir été établi depuis moins d'un an à la date de toute promesse unilatérale de vente ou d'achat ou de contrat réalisant ou constatant la vente d'un immeuble et moins de six ans à la date de signature de tout nouveau contrat de location. Passé ce délai, le constat devra être actualisé.

Le présent rapport ne peut être reproduit qu'intégralement et avec l'autorisation écrite préalable de son auteur.

Tous les locaux ont été visités : OUI NON

Liste des locaux visités :

Niveau/étage	Nom du local

Locaux et parties de l'immeuble bâti non visités

Local ou partie de l'immeuble bâti	Motif

G – Synthèse du relevé des mesures

Pourcentage respectif des unités de diagnostic de classe 0, 1, 2 et 3 par rapport au nombre total d'unités de diagnostic :

Concentration en plomb	Type de dégradation	Classement	% des unités de diagnostic
< 1mg/cm ² (ou < 1,5 mg/g)		0	72
	Non dégradé (ND) ou non visible (NV)	1	2
=> 1mg/cm ² (ou => 1,5 mg/g)	Etat d'usage (EU)	2	4
	Dégradé (DE)	3	3

Classement des unités de diagnostic

Les mesures de concentration en plomb sont regroupées dans le tableau de synthèse suivant :

	Total	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Nombre d'unités de diagnostic	228	43	164	4	10	7
%	100,00 %	19 %	72 %	2 %	4%	3 %

Pourcentages des unités de diagnostic de classe 3 par local.

Local/Pièce	% d'unité de classe 3
Bât principal	3%
Annexes et garage	3%

**DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIER
EXPERT EN AMELIORATION DE L'HABITAT**



Recommandations au propriétaire

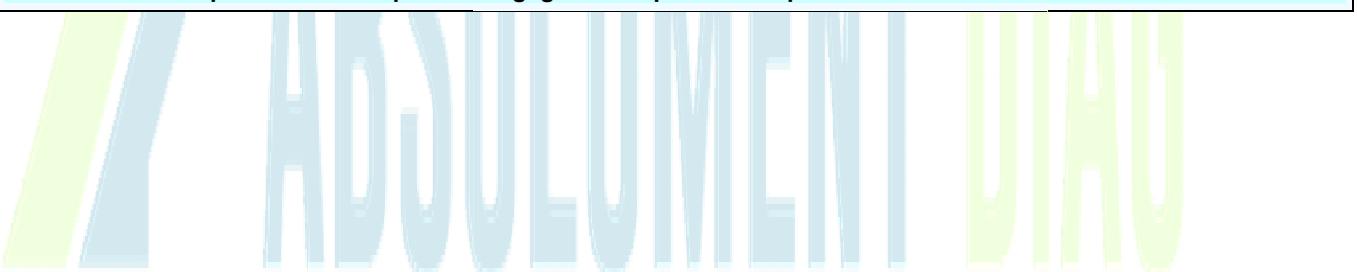
Il est rappelé au propriétaire du bien l'intérêt de veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les peintures au plomb afin d'éviter leur dégradation future. Il est rappelé au propriétaire l'obligation d'effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb et l'obligation de communiquer le constat aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou partie d'immeuble. Cette communication consiste à transmettre une copie complète du constat, annexes comprises. Le plomb (principalement la céruse) contenu dans les revêtements peut provoquer une intoxication des personnes, en particulier des jeunes enfants, dès lors qu'il est inhalé ou ingéré. Les travaux qui seraient conduits sur les surfaces identifiées comme recouvertes de peinture d'une concentration surfacique en plomb égale ou supérieure à 1 mg/cm² devront s'accompagner de mesures de protection collectives et individuelles visant à contrôler la dissémination de poussières toxiques et à éviter toute exposition au plomb tant pour les intervenants que pour les occupants de l'immeuble et la population environnante.

Article L1334 – 9

(Loi n° 2004-806 du 9 août 2004 art. 76 III Journal Officiel du 11 août 2004)

(Ordonnance n° 2005-1087 du 1 septembre 2005 art. 2 I Journal Officiel du 2 septembre 2005)

Si le constat, établi dans les conditions mentionnées aux articles L. 1334-6 à L. 1334-8, met en évidence la présence de revêtements dégradés contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils définis par l'arrêté mentionné à l'article L. 1334-2, le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement doit en informer les occupants et les personnes amenées à faire des travaux dans l'immeuble ou la partie d'immeuble concerné. Il procède aux travaux appropriés pour supprimer le risque d'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. En cas de location, lesdits travaux incombent au propriétaire bailleur. La non-réalisation desdits travaux par le propriétaire bailleur, avant la mise en location du logement, constitue un manquement aux obligations particulières de sécurité et de prudence susceptible d'engager sa responsabilité pénale.



Expert du diagnostic immobilier

**DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIER
EXPERT EN AMELIORATION DE L'HABITAT**

**NOTICE D'INFORMATION GÉNÉRALE SUR LES RISQUES LIÉS
A LA PRÉSENCE DE REVÊTEMENTS CONTENANT DU PLUMB**

(conformément à l'annexe 2 de l'arrêté du 19 août 2011)

Travaux réalisés par une entreprise

Les entreprises auxquelles il peut être fait appel pour les travaux palliatifs de suppression d'accessibilité au plomb sont les entreprises classiques des corps de métier suivants : peintres, carreleur, entreprises qui proposent des travaux de rénovation...

Il est important d'informer ces entreprises de la présence et de la localisation des revêtements qui contiennent du plomb, soit en leur remettant le diagnostic « plomb » (mesure de la quantité de plomb contenu dans les revêtements à l'aide d'un appareil adapté) qui a été réalisé et qui est à l'origine de l'identification de la nécessité de réaliser ces travaux, soit en leur transmettant le constat de risque d'exposition au plomb (CREP). Cette information est importante afin que l'entreprise prenne les précautions nécessaires à la fois pour la protection particulière des travailleurs qui vont réaliser les travaux et pour éviter la dissémination des poussières contenant du plomb susceptibles d'exposer les occupants.

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**

la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. **L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.**

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb ;
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb ;
- s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- A. Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- B. Luttez contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- C. Evitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- D. Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb, prenez des précautions :

- E. Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat de risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- F. Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- G. Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte :

- **Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;**
- **Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.**

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales des territoires, des agences régionales de la santé ou des services communaux d'hygiène et de santé, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.